

**Avis public**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1004-26 –  
RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS EN URBANISME  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 984-25.

Ce projet de règlement concerne :

- La modification des délais administratifs pour l'émission des permis (de 30 à 45 jours) ;
- La clarification de certains articles pour en assurer leur compréhension ;
- La clarification des pouvoirs des fonctionnaires désignés en cas de non-respect des règles ;
- La clarification du tableau sur les tarifs des permis et certificats incluant l'ajout de prix pour certains permis et certificats et le retrait de la tarification pour les permis de rénovation qui sont liés à une autre demande.

Lors d'une séance tenue le 20 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de *Règlement 1004-26 – Règlement sur l'émission des permis et certificats modifiant le règlement 984-25*.

Ce projet de règlement concerne toutes les zones de la ville.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 24 novembre 2026, à 18 h, à la salle des miroirs du bâtiment de services du parc des Saphirs située au 175, rue Kildare, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le contenu de ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 414, avenue Sainte-Brigitte, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 29<sup>e</sup> jour d'octobre 2026.



---

La greffière,  
Me Catherine Roy